REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

## <u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES</u> <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de

**CALUIRE & CUIRE** 

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

**CALUIRE & CUIRE** 

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-56

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-

DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER,

ACCUEIL DU MATIN DANS LES ECOLES TARIFICATION

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTELICCU

Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA,

M. PARISI

Etait absent : /

**PREFECTURE** 

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

La Ville de Caluire et Cuire organise un service d'accueil le matin dans la plupart des écoles publiques, entre 7h30 et 8h30. Sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits (8 enfants au minimum par site), ce service est proposé toute l'année scolaire à partir du lendemain du jour de la rentrée.

Il s'agit d'un temps calme de garderie avant le début de la journée d'école. Aucune activité n'est organisée mais les enfants peuvent lire, dessiner, jouer à des jeux de société... Ils sont encadrés par un animateur ou une animatrice, agent municipal, qui les accompagne ensuite en classe.

La participation financière des usagers de ce service est calculée en fonction des revenus des familles sur la base d'un quotient familial.

Pour l'année scolaire 2015/2016, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire suivante permettant de faire converger les modalités de tarification de ce service avec celles de la restauration scolaire :

Tranche	Quotient (*)	Tarif unitaire
E4	< 334 euros	1,24 euros
E3	De 335 euros à 560 euros	1,72 euros
E2	De 561 euros à 797 euros	1,99 euros
El	De 798 euros à 900 euros	2,23 euros
EO	> 900 euros	2,47 euros
Garde exceptionnelle	-	3,65 euros

(\*) Le quotient étant calculé à partir du revenu imposable divisé par 12 et par le nombre de parts :

- o 1 enfant = 3 parts
- o 2 enfants = 3,6 parts
- o 3 enfants = 3,8 parts
- o 4 enfants = 4 parts
- o 0,5 part par enfant supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix, 5 contre et 2 abstentions,

## - APPROUVE

la grille tarifaire du service d'accueil du matin dans les écoles applicable à partir de la rentrée 2015;

## - DIT

que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 255G nature 7067.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET